

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.  
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents : MAUGRION Sophie

Avait donné pouvoir: COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre :  
Abstention :

**OBIET : DÉLIBÉRATION N° 2024-78 – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), instituée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI à fiscalité propre.

L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les parties prenantes, en les associant à l'évaluation. Il s'agit également de créer et maintenir une certaine souplesse dans l'organisation des travaux, conduits sous l'égide de la commission. À ce titre, au-delà des travaux d'évaluation des transferts de charges, la Commission doit également être une instance de débat et de concertation à même d'instaurer une culture fiscale et financière partagée, sur le territoire métropolitain.

Par délibération DEL-20-0451 du 16 juillet 2020, le conseil de la Métropole a validé la composition de la Commission de la manière suivante : 1 représentant pas commune et 10 représentants pour la ville de Toulouse. Il a ensuite invité les conseils municipaux des communes membres à désigner leur représentant.

À la suite des élections municipales du 3 décembre 2023, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

Monsieur le Maire propose sa candidature en sa qualité de conseiller métropolitain.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DESIGNE** M. le Maire, Victor DENOUVION, en tant que représentant de la commune de Saint-Jory à la CLETC

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 JUIL. 2024

  
Le Maire, Victor DENOUVION



  
Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20240625-DELIB202478-DE  
Reçu le 09/07/2024

